

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QU'ELLE NE SOIT ADRESSÉE

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr. Autres départements... 7 fr. 14 fr. 23 fr. Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement : LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Condorcet et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble. A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la Bourse.

FERRY Le Voyageur

M. Jules Ferry, la personnification de la politique d'aventures, qu'il s'imagine bonnement être la politique coloniale, a éprouvé le besoin de voir une colonie et il s'est rendu en Algérie, comme on disait jadis.

Cette excursion inspire à Henri Rochefort les réflexions suivantes que nos lecteurs nous remercieront de mettre sous leurs yeux.

Après la mort de Paul Bert, emporté par la politique coloniale, chacun déclara que le successeur à lui donner au Tonkin ne pouvait être que Jules Ferry. On ouvrait tous les jours l'Officiel pour voir s'il ne contenait pas sa nomination de résident général dans ces contrées insalubres.

Mais à tous ceux qui lui offraient le périlleux honneur de remplacer Paul Bert, Jules Ferry répondait par un geste qui signifiait manifestement : « Pas si bête ! »

Cependant, il a tenu à démontrer que, lui aussi, n'hésiterait pas au besoin à se rendre de sa personne dans ces colonies dont on semble prendre à tâche de faire un épouvantail ; et, avec l'intrepidité dont il a toujours fait preuve, le dernier des braves... est monté sur un magnifique paquebot de la Compagnie Peireire, il s'est installé, avec son épouse, dans un salon réservé, et, après vingt-quatre heures de navigation héroïque supportées, il a abordé sur le territoire algérien, montrant ainsi que ni les périls, ni les maux de cœur inhérents à un voyage d'aussi long cours, ne l'arrêtaient dans l'accomplissement de ce qu'il considérait comme son devoir.

Rossini a écrit un opéra charmant intitulé : L'Italienne à Alger. Il est extrêmement fâcheux que ce grand compositeur ne soit plus de ce monde. Il aurait pu donner à son spirituel ouvrage un pendant, sous ce titre : Jules Ferry à Alger. Ce malheureux éprouvait depuis longtemps le besoin irrésistible de donner essor aux discours rentrés qu'il avait composés sur sa politique indo-chinoise. Malheureusement, s'il avait essayé de nous les servir à Paris, fût-ce à la tribune de la Chambre, où il n'a pas osé remonter depuis sa culbute, les pommes cuites, les pommes crues et les légumes de toute sorte auraient accueilli cet essai de justification.

Il s'est donc décidé à passer la mer et il a choisi des colons pour leur exposer son système colonial. S'il n'avait pas trouvé là son auditoire, il serait allé le chercher jusque dans les gombs et les gorbis des Arabes de la tente.

Le télégraphe ne nous a transmis qu'une assez courte analyse de l'éducation de l'orateur indo-chinois. Elle suffit, néanmoins, à établir que les revers ne l'ont pas sensiblement modifié et qu'il manie toujours l'arme du mensonge avec la même dextérité.

Ferry a affirmé aux Algériens que les habitants des Vosges, les plus menacés par une invasion allemande, étaient enchantés de l'expédition tonkinoise : ce qui prouvait à quel point elle était utile et recommandable. Nous ignorons sur quels documents il se base pour affirmer cette satisfaction des Vosgiens, mais si ses compatriotes sont si fiers de cette campagne, ils seraient bien aimables, d'abord, de nous rembourser les quinze cents millions qu'elle nous coûte et, en second lieu, d'y participer eux-mêmes, au lieu d'envoyer les conscrits des autres départements se faire tuer là-bas à leur place.

Il a ajouté, ce loyal Ferry, que ce qu'on écrit à propos du Tonkin est calqué sur ce qu'on écrivait jadis à propos de l'Algérie. Il nous semble pourtant qu'il était difficile d'écrire qu'Alger était à quatre mille cinq cents lieues de la métropole, puisque cette ville n'en est qu'à un jour de traversée.

Nous n'avons jamais lu non plus que la dysenterie et le choléra y résidaient en permanence, puisque jamais ces maladies n'y ont fait leur apparition, et on n'a pu insinuer que le prince Napoléon, le maréchal MacMahon, M. Albert Grévy ou M. Tirman, qui en ont été gouverneurs, y soient morts comme Paul Bert en Indo-Chine, puisqu'ils sont tous encore vivants.

La comparaison que l'ingénieur Ferry essaie d'établir entre l'Algérie et le Tonkin est donc à peu près aussi acceptable que le serait un parallèle entre Voltaire et le portier de l'obélisque, ou entre Ferry et Mirabeau.

Henri ROCHEFORT.

Motifs de la Politique coloniale

Nous savions que Ferry et toute la séquelle opportuniste avaient lancé la France dans les aventures coloniales, pour mener à bien leurs petites opérations financières, mais nous nous doutions aussi que le Tonkinois et sa bande tenaient à se rendre le clergé propice — ils ont tant de péché à faire absoudre — en mettant les missions sous la protection des baionnettes de nos soldats. La lettre suivante que nous trouvons dans la Gazette de France change nos doutes en certitudes ; elle est écrite par un nommé Pernot au directeur du séminaire des missions étrangères à Paris.

Après des malheurs inouis, tels que jamais peut-être aucune chrétienté n'en vit de pareils ; après le massacre de 25,000 de nos chrétiens sur 44,000 ; après la destruction radicale de toutes les églises, chapelles, communautés, couvents, orphelinats et même à toutes les maisons chrétiennes ; après un exil de vingt longs mois pendant lesquels la maladie et la misère ont fait tant de victimes parmi des chrétiens échappés au massacre et à l'incendie, des jours meilleurs commencent à se lever.

La France a enfin compris qu'il fallait agir vigoureusement, si l'on voulait avoir raison de ces rebelles qui se jouaient de notre mansuétude, et une première expédition organisée par les soins de la Colonie de Saïgon et confiée en grande partie à un habile et redouté général chrétien cochinchinois, le Phi Loc, a ramené le calme et la tranquillité dans les deux provinces de cette mission les plus voisines de notre colonie. Les chrétiens appartenant à ces provinces

sont rentrés chez eux, et les conversions de païens se multiplient. Depuis, une nouvelle et plus considérable expédition a été préparée et, cette fois, c'est vers le Phu-Yên et le Binh-Dinh qu'elle a été dirigée. En même temps les troupes françaises stationnées au Binh-Dinh agrippaient de leur côté avec énergie, et bientôt toutes les citadelles construites par les rebelles du côté des montagnes étaient emportées.

D'autre part, presque tous les villages de la plaine avaient déjà fait leur soumission, de sorte que la plus grande partie du pays est pacifiée et Mgr Van Camelbecke n'a donc qu'à quitter Qui-Nhon (ce qui doit être chose faite à cette heure) et se réinstaller avec ses néophytes à Gôthi, Lang-Song et autres centres de chrétiens.

Nous abrégions. Ainsi donc, ce qu'il y a de plus clair, jusqu'à présent, c'est que ce sont les papeteries qui ont retiré les profits les plus nets de l'expédition du Tonkin. Cette constatation n'a pas empêché le cynique Ferry de faire, avant-hier, à Alger, l'éloge de la politique coloniale.

M. GRANET EN BELGIQUE

M. Granet est arrivé dimanche à minuit à Bruxelles. Son voyage a principalement pour but la signature d'une convention au traité passé entre les Compagnies de télégraphes et les gouvernements français et belge.

M. Granet, accompagné de M. Bourée, ministre de France, est allé chez le ministre des affaires étrangères. Après avoir déjeuné chez M. Bourée, où se trouvait aussi M. Granet, le ministre des postes et télégraphes est allé assister à la séance de la Chambre où a eu lieu la discussion sur l'emprunt du Congo.

A six heures, M. Granet a dîné chez le roi. Il assista ensuite au théâtre de la Monnaie à la représentation de la Vallyria.

LETTRE DE PARIS

Paris, 4 avril.

La Commission du budget sera nommée aujourd'hui, et vous connaîtrez le résultat du vote avant même que cette lettre vous parvienne. Pour la première fois, cette élection aura lieu au scrutin de liste, ce qui permettra de faire une part équitable à la minorité. Cette innovation, que la plupart de nos amis ont conseillée, je la crois excellente, et dans une précédente lettre j'ai essayé d'en faire ressortir les principaux avantages.

Mais il s'en faut que tous les républicains soient, à cet égard, du même avis, et l'on a vu M. Madier-Montjau, combattre très vivement la proposition portée à la tribune par M. Rouvier. L'honorable député de la Drôme s'est prononcé pour le maintien de l'ancien mode d'élection et contre l'admission de la droite dans la commission du budget.

La chambre n'a point partagé l'opinion de M. Madier-Montjau, et j'estime qu'elle a eu raison. A la vérité, l'adoption du scrutin de liste supprime la discussion préalable dans les bureaux ; mais il n'est pas bien démontré que cette petite parlotte ait jamais servi à grand chose. Les candidats y exposaient brièvement leurs idées, s'exprimaient ; ils peuvent le faire dans leurs groupes respectifs ; de sorte qu'au lieu de recevoir leur mandat d'une réunion de députés rassemblés dans le même bureau par le hasard du tirage au sort, les commissaires le reçoivent désormais de leurs amis politiques, qui, connaissant leurs idées et leurs aptitudes spéciales, ne les choisissent qu'à bon escient. Il me semble que ce n'est pas là un inconvénient — tout au contraire.

Puis, on ne doit point perdre de vue

que le nombre des députés propres à faire utilement partie de la commission du budget est assez restreint. Il y a d'ailleurs un avantage très sérieux à renommer les hommes qui ont déjà étudié pendant toute une année les rouages extraordinairement compliqués de notre organisation financière et administrative. Le budget ne s'apprend pas en un jour : les milliers de détails dont il se compose, les innombrables questions d'économie politique, de jurisprudence, de coutume, qu'il soulève, les précédents sur lesquels il est basé, les besoins auxquels il est appelé à pourvoir, les abus qu'il renferme, font de son étude l'un des travaux les plus ardues qui se puissent imaginer.

On doit poser en fait que la première année qu'il passe dans la commission des finances est, pour un député consciencieux, une année d'apprentissage. Si donc, l'année suivante, on lui substitue l'un de ses collègues, c'est un nouvel apprenti dont il faut faire l'éducation.

Or, il peut très bien se faire — et le cas se présente en ce moment — que quatre ou cinq membres de l'ancienne commission soient, de par le caprice du hasard, membres du même bureau. Par quel procédé les renommerait-on tous les cinq ? Il y en aurait au moins deux qui se trouveraient exclus, et dont l'expérience, les connaissances acquises resteraient inutilisées.

L'élection au scrutin de liste pare à tous ces inconvénients et résout toutes les difficultés. En outre, elle permet — comme je le rappellerai plus haut — de faire une part à la minorité, dont l'exclusion complète n'est ni juste, ni prudente, ni politique.

C'est en effet, créer aux monarchistes une situation comode que de leur permettre de critiquer toutes les résolutions prises par la plus importante commission de la Chambre, sans qu'ils en endossent la moindre part de responsabilité. Il va falloir cette année, aborder de front les plus redoutables problèmes économiques, discuter les questions les plus délicates et les plus graves, adopter des réformes fondamentales. La droite aurait eu beau jeu pour attaquer les décisions de la commission, si on avait continué à l'en écarter. Avec quel empressement elle se serait retournée vers le pays pour lui dire : « Je suis absolument étrangère à toutes les fautes qui ont été commises, et si de nouvelles charges vous sont imposées, c'est aux républicains seuls qu'il faut vous en prendre. »

Voilà huit ans qu'ils tiennent ce langage, et vous en avez vu le résultat aux élections de 1885. A un autre point de vue, il est incontestable que la présence d'un certain nombre d'opposants, même ecclésiastiques, est absolument utile dans une commission, de même qu'il est nécessaire d'avoir une minorité dans un Parlement. Toute réunion d'hommes où l'unanimité d'opinions existe, se trouve exposée à se laisser entraîner, par une pente naturelle, à de fâcheux erreurs. Le phénomène n'est pas seulement d'ordre politique, il est aussi d'ordre psychologique.

Toutefois, il ne faudrait pas que la minorité fût assez puissante pour entraver l'action de la majorité et rendre impossible tout travail sérieux. Aussi, la proposition affichée par la droite d'obtenir dans la commission une représentation proportionnelle au chiffre de ses membres (soit 9 ou 10 commissaires), ne pouvait être admise sans danger.

On l'a repoussée et l'on a bien fait. La minorité a un droit de contrôle et de remontrances : elle n'a pas le droit de faire de l'obstruction.

Bien lourde sera la tâche qui sera dévolue à la commission qui va être élue aujourd'hui, au scrutin de liste. Plus que jamais la question financière nous pousse ; elle domine toute la situation. C'est l'énigme du Sphinx antique : il faut la résoudre ou périr. Les nouveaux commissaires n'auront jamais trop de patriotisme, de clairvoyance et de raison pour rester à la hauteur du redoutable mandat qui leur est confié.

Maurice RENAUD.

FAVEURS OU DROITS

Hier dans l'après-midi, grande rue de la Guillotière, dans deux maisons que nous pourrions désigner, chez M. R... et chez M. B..., un gendarme s'est présenté pour informer l'une et l'autre de ces deux personnes que leurs fils étaient exemptés de se rendre au corps le 15 courant, pour faire leurs 13 jours, à l'occasion « expliqua le gendarme, des élections prochaines qui ont lieu le 17 et qui peuvent donner lieu à un second tour de scrutin le dimanche suivant. »

Nous ne trouvons pas mauvais, loin de là, que l'autorité militaire accorde un sursis aux réservistes pour leur permettre de remplir leurs devoirs civiques. Nous voudrions seulement savoir si la mesure a un caractère général ou bien si le fils de M. B... bénéficie, ainsi que le fils de M. R..., d'une faveur accordée seulement à une certaine catégorie d'électeurs.

Ce qui nous fait poser cette question, c'est que les deux réservistes dont il s'agit plus haut sont notoirement connus pour leur zèle opportuniste.

Nous demandons, en conséquence, à l'autorité militaire de faire connaître publiquement et officiellement si oui ou non il a été décidé d'accorder un sursis d'appel aux réservistes électeurs dans les 2^{es}, 3^{es}, 5^{es} et 6^{es} arrondissements de Lyon, à l'occasion des prochaines élections municipales.

Nous demandons, en outre, aux citoyens intéressés à ce que le suffrage universel soit librement et sincèrement exprimé, de s'informer chacun dans son quartier si des faveurs suspectes n'ont pas été accordées à quelques individus en particulier au lieu du droit que nous réclamons pour tous.

E. V.

DÉPÊCHES DE LA « TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 5 avril.

Le conseil des ministres a tenu une courte séance. Le gouvernement s'est mis d'accord avec le président des Chambres pour proposer de fixer au 10 mai la reprise des travaux parlementaires.

On croit que les vacances commenceront ce soir.

M. Granet accompagnera en Algérie MM. Berthelot et Milland. Pendant leur absence, M. Goblet fera l'intérim de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Flourens l'intérim des travaux publics, et M. Lockroy l'intérim des postes et télégraphes.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 5 avril.

Le scrutin pour l'élection des membres de la commission du budget continue dans les bureaux. Aujourd'hui, le vote a commencé à 1 heure.

Le dépouillement aura lieu plus vite grâce à l'accord qui s'est fait sur les noms des candidats qui ont réuni le plus grand nombre de voix dans les opérations d'hier, grâce aussi au désistement des membres de la droite.

Les candidats désignés sont MM. Lesguiller, Rouvier, Peytral, Remoiville, Roche, Cavaignac, Balthaut, Périer, Lacroix, Raynal, Wilson, Bizzarelli, Millerrand, Cocheroy, Gerவில், Jamais, Turquet, Métet, Thomson, Boyssot, Dreyfus, Borie, Ménard Dorian, Ferdinand Faure, Burdeau, Félix Faure.

Paris, 5 avril.

Aux députés dont nous avons annoncé hier l'élection à la commission du budget, il faut ajouter M. Pichon qui a obtenu le chiffre de voix nécessaire pour la majorité absolue.

Le scrutin d'aujourd'hui a pour résultat la nomination de tous les députés qui figurent dans la liste publiée ci-dessus, sauf M. Dreyfus.

Votants, 380 ; majorité absolue, 188.

Ont obtenu : MM. Bizzarelli 273, Lesguiller 271, Maret 201, Millerrand 265, Ferdinand Faure 267, Lacroix 267, Balthaut 262, Dorian 262, Jamais 259, Cavaignac 254, Turquet 283, Boyssot 251, Gerவில் 248, Peytral 249, Périer, 241, Félix Faure, 237, Cocheroy 234, Roche 232, Raynal 231, Burdeau 228, Thomson 228, Rouvier 226, Borie 221, Wilson 193, tous élus.

Viennent ensuite :

M. Dreyfus. 186 voix, et les candidats de Droite : MM. d'Aillières 125, Soubeiran 120, Pion 112, Daynaud 107, Keller 105, Mackau 193, Dalfosse 193, Amagat 97.

Au 3^e tour de scrutin la Droite et l'Union des Gauches votent pour M. Méline.

Les radicaux maintiennent M. Dreyfus qui s'est désisté par principe.

Paris, 5 avril.

Voici le résultat du troisième tour de scrutin :

Votants... 340 Bulletins nuls... 10 Majorité absolue... 160

Ont obtenu : MM. MÉLINE... 170 voix (6tu) DREYFUS... 142

En séance, on commentait l'alliance des opportunistes et des droitiers contre les radicaux représentés par M. Dreyfus.

DÉCLARATION DE LA DROITE

Paris, 5 avril.

Les bureaux de la droite ont arrêté les termes d'une déclaration dont voici la teneur :

« Quand la proposition de nommer la commission du budget au scrutin de liste a été soumise à la Chambre, la minorité de droite avait compté sur une part équitable faite à ses membres dans la composition de cette commission. »

« Confiant dans la déclaration des promoteurs du projet, elle le vota, dans la patriotique pensée de prendre sa part des responsabilités et des devoirs qui incombent la déplorable situation financière créée par dix années de prodigalités. »

« La majorité intéressée à ne pas laisser pénétrer les secrets de ses gas-

Parait le 6 de LA TRIBUNE du 6 Avril 1887

58

GERMINAL

PAR ÉMILE ZOLA

QUATRIÈME PARTIE

V

— Non, monsieur, c'est M. Dansaert qui est dans le vestibule... Mais il craint de déranger. Le directeur s'excusa et fit entrer le maître-portion. Celui-ci se tint debout, à quelques pas de la table ; tandis que tous se tournèrent pour le voir, énorme essouffé des nouvelles qu'il apportait. Les corons restaient tranquilles ; seulement, c'était une chose décidée, une délégation allait venir. Peut-être, dans quelques minutes, serait-elle là.

— C'est bien, merci, dit M. Hennebeau Je veux un rapport matin et soir, entendez-vous !

Et, dès que Dansaert fut parti, on se remit à plaisanter, on se jeta sur la salade russe, en déclarant qu'il fallait ne pas perdre une seconde, si l'on voulait la finir. Mais la gaieté ne connut plus de borne, lorsque Négrel ayant demandé du pain à la femme de chambre celle-ci lui répondit un : « Oui, monsieur », si bas et si terrifié, qu'elle semblait avoir derrière elle une bande prête au massacre et au viol.

— Vous pouvez parler, dit Madame Hennebeau complaisamment. Ils ne sont pas encore ici.

Le directeur, auquel on apportait un paquet de lettres et de dépêches, vint lire une des lettres tout haut. C'était une lettre de Pierron, dans laquelle, en phrases respectueuses, il avertissait qu'il se voyait obligé de se mettre en grève avec les camarades, pour ne pas être maltraité ; et il ajoutait qu'il n'avait même pu refuser de faire partie de la délégation, bien qu'il blâmât cette démarche.

— Voilà la liberté du travail ! s'écria M. Hennebeau.

Alors, on revint sur la grève, on lui demanda son opinion. — Oh ! répondit-il, on en a bien vu d'autres... Ce sera une semaine, une quinzaine au plus de paresse, comme la dernière fois. Ils vont rouler les cabas

rets, puis, quand ils auront trop faim, ils retourneront aux fosses.

Deneuilla hochait la tête.

— Je ne suis pas si tranquille... Cette fois ils paraissent mieux organisés. N'ont-ils pas une caisse de prévoyance ?

— Oui, à peine trois mille francs : où voulez-vous qu'ils aillent avec ça ?... Je soupçonne un nommé Étienne Lantier d'être leur chef. C'est un bon ouvrier, cela m'ennuierait d'avoir à lui rendre son livret, comme jadis au fameux Rasseigneur, qui continue à empoisonner le Voreux, avec ses idées et sa bière... N'importe, dans huit jours, la moitié des hommes redescendra, et dans quinze, les dix mille seront au fond.

Il était convaincu. Sa seule inquiétude venait de sa disgrâce possible, si la Régie lui laissait la responsabilité de la grève. Depuis quelque temps, il se sentait moins en faveur. Aussi, abandonnant la cuillère de salade russe qu'il avait prise, relisait-il les dépêches reçues de Paris, des réponses dont il rêvait de pénétrer chaque mot. On l'excusait, le repas tournait à un déjeuner militaire, mangé sur un champ de bataille, avant les premiers coups de feu.

Les dames, dès lors, se mêlèrent à la conversation. Madame Grégoire s'apitoyait sur ces pauvres gens qui allaient souffrir de la faim ; et déjà Cécile faisait la partie de distribuer des bons de

pain et de viande. Mais madame Hennebeau s'étonnait, en entendant parler de la misère des charbonniers de Montsou. Est-ce qu'ils n'étaient pas très heureux ?

Des gens logés, chauffés, soignés aux frais de la compagnie ! Dans son indifférence pour ce troupeau, elle ne savait de lui que la leçon apprise, dont elle émerveillait les Parisiens en visite ; et elle avait fini par y croire, elle s'indignait de l'ingratitude du peuple.

Négrel, pendant ce temps, continuait à effrayer M. Grégoire. Cécile ne lui déplaissait pas, et il voulait bien l'épouser, pour être agréable à sa tante ; mais il n'y apportait aucune fièvre amoureuse, en garçon d'expérience, qui ne s'emballait plus, comme il disait. Lui se prétendait républicain, ce qui ne l'empêchait pas de conduire ses ouvriers, avec une rigueur extrême, et de les plaiser finement, en compagnie des dames.

— Je n'ai pas non plus l'optimisme de mon oncle, reprit-il. Je crains de graves désordres... Ainsi, monsieur Grégoire, je vous conseille de verrouiller la Pioline. On pourrait vous piller.

Justement, sans quitter le sourire qui éclairait son bon visage, M. Grégoire renchérisait sur sa femme en sentiments paternels à l'égard des mineurs.

— Me piller ! s'écria-t-il, stupéfait. Et pourquoi me piller ?

— N'êtes-vous pas un actionnaire de Montsou ? Vous ne faites rien, vous vivez du travail des autres. Enfin, vous êtes l'infâme capital, et cela suffit... Soyez certain que, si la révolution triomphait, elle vous forcera à restituer votre fortune, comme de l'argent volé.

Du coup, il perdit la tranquillité d'enfant, la sérénité d'inconscience où il vivait. Il bégaya :

De l'argent volé, ma fortune ! Est-ce que mon bisaïeul n'avait pas gagné, et durement, la somme placée autrefois ? Est-ce que nous n'avons pas couru tous les risques de l'entreprise ! Est-ce que je fais un mauvais usage des rentes, aujourd'hui ?

Madame Hennebeau, alarmée en voyant la mère et la fille blanches de peur, elles aussi, se hâta d'intervenir, en disant :

— Paul plaisante, cher monsieur. Mais M. Grégoire était hors de lui. Comme le domestique passait un buisson d'écrevisses, il en prit trois, sans savoir ce qu'il faisait, et se mit à briser les pattes avec les dents.

— Ah ! je ne dis pas, il y a des actionnaires qui abusent. Par exemple, on m'a conté que des ministres ont reçu des deniers de Montsou, en pot-de-vin, pour services rendus à la Compagnie. C'est comme ce grand seigneur que je

nommerai pas, un duc, le plus fort de nos actionnaires, dont la vie est un scandale de prodigalité, millions jetés à la rue en femmes, en bombances, en luxe inutile... Mais nous qui vivons sans fracas, comme de braves gens que nous sommes ! nous qui ne spéculons pas, qui nous contentons de vivre sagement avec ce que nous avons, en faisant la part des pauvres !

Allons donc ! il faudrait que vos ouvriers fussent de fameux brigands pour voler chez nous une épinglette ! Négrel lui-même, dans le calmer, très égayé de sa colère. Les écrevisses passaient toujours, on entendait les petits sautements des carapaces, pendant que la conversation tombait sur la politique. Malgré tout, frémissant encore, M. Grégoire se disait libéral ; et il regrettait Louis-Philippe. Quant à Deneuilla, il était pour un gouvernement fort, il déclarait que l'empereur gâtait sur la pente des concessions dangereuses.

— Rappelez-vous 89, dit-il. C'est la noblesse qui a rendu la Révolution possible par sa complicité, par son goût des nouveautés philosophiques... Eh bien ! la bourgeoisie joue aujourd'hui le même jeu imbecile, avec sa fureur de libéralisme, sa rage de destruction, ses flatteries au peuple...

(A suivre.)

deux mois après avoir payé sa cote personnelle de 1886 au mois de février, reçoit le 2 avril avis d'avoir à payer la cote de 1887 et, cette fois, il lui est réclamé cinq francs dix centimes de plus.

Encore d'autres. — Un commissaire, prisur, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, pour le signaler au public stéphanois, un porteur de contraintes dont l'existence est assurée par la grande misère, et M. Gachet, commissaire de police, ont fait empoigner une malheureuse femme, M^{me} Renaud, âgée de 57 ans, taillenne, demeurant à St-Etienne, rue Neuve, 15, pour prétendus outrages.

Arrestations. — On a arrêté le nommé Joseph Faure, 23 ans, demeurant rue Polignais, 15, inculpé de tapage nocturne, ivresse manifeste et outrages à agents.

Arrestation du nommé Louis Dulland, 28 ans, ouvrier teinturier, demeurant rue Richard, 2, sous inculpation d'ivresse manifeste, outrages et rébellion à agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Contraventions. — Adélaïde Pousse, âgée de 34 ans, demeurant rue Tharantaise, ivresse publique manifeste.

Roanne. — Incendies. — Hier soir, à 8 heures, rue Clermont, le feu s'est déclaré dans l'immeuble servant d'habitation aux époux Bourg, indigents, et appartenant au sieur Gonin, tout à fait à la proie des flammes. Les pertes évaluées à 3,000 francs sont couvertes par des assurances.

Ce matin un incendie a éclaté à 8 heures dans le hangar de M. Rochel, situé à l'angle de la rue Saint-Jean et de la rue des Capucins.

En peu d'instants le hangar a été la proie des flammes, les secours ont dû se borner à préserver les habitations voisines.

Les dégâts purement matériel, sont couverts par une assurance.

Les causes de ces deux sinistres paraissent être accidentelles.

Pélussin. — Coups et blessures. — Hier, à 3 heures de l'après-midi, après une vive altercation survenue dans un jeu de boule entre les sieurs : Reynaud, Jean-Claude et Billard, âgé de 27 ans, tous deux domiciliés à la Roche commune de Pélussin, Reynaud s'étant mis d'une fureur à trois dents en assaillant un coup violent à Billard et lui fit à la tête, trois graves blessures auxquelles le sang coulait abondamment.

La gendarmerie du canton de Pélussin immédiatement informée de ce fait, a dressé procès verbal à l'agresseur, homme dur et redouté de toute la localité.

L'état du blessé, d'après les constatations de M. le docteur Viornery qui lui a donné les premiers soins, n'inspire pas de vives inquiétudes.

ELECTIONS MUNICIPALES A LYON

Commission électorale des républicains socialistes du troisième arrondissement, érie en réunion publique. — Tous les électeurs du troisième arrondissement sont invités à la réunion publique qui aura lieu le jeudi 7 avril, à huit heures du soir, salle de la Boule-d'Or, avenue des Bains.

Ordre du jour : 1. Lecture du rapport et du procès-verbal de la précédente réunion ; Mandat et programme. 2. Complément de la commission électorale. 3. Audition du candidat. 4. Questions diverses.

Pour la commission : Le secrétaire, C. RICHARD.

Nota. — Tous les membres de la commission sont convoqués pour ce soir chez M^{me} Renaud, rue Pierre-Corneille, 10.

LYON ET LE RHONE

La famille de Favier. — Lorsque le conseil municipal a proposé tendant à l'annulation de la concession de Favier, dans le quartier de Loyasse, cette concession favorablement acceptée par les membres du conseil, le jour à la séance fut l'objet de vives études.

Le conseil municipal a décidé que cette concession soit déclarée nulle et opposée à tout acte de concession.

Les membres du conseil, mais nous ne pouvons bien connaître les arguments que nous avons dans le rapport pour contester le projet de la proposition Combes.

On pourrait bien, il est vrai, dire que le conseil central opportuniste d'aujourd'hui n'est qu'un débris de la majorité de Favier la semaine dernière, mais on n'oserait pas sans doute franchiser aussi loin.

En attendant, c'est la seule maison vraie d'opportuniste de la majorité du conseil.

C'est grand-père quand la ranche abaisse son parti politique jusqu'à de telles petites choses quand la mort elle-même n'oblige pas un homme à se résigner.

Conférence du citoyen Donnat. — Les cercles des Droits de l'Homme et des travailleurs ont eu la bonne pensée de donner une invitation collective au citoyen Donnat, conseiller municipal de Paris pour qu'il vienne à Lyon en conférence.

Le citoyen Donnat a accepté l'invitation et sera à Lyon le dimanche 10 avril, salle de la rue de Saxe, 244, à 2 heures de l'après-midi une conférence sur la question à l'ordre du jour : « La question de la loi de 1884 ».

Cercle d'études des Droits de l'Homme, 2, rue Montebello. — Les personnes munies de billets dont les numéros suivent, sont priées de venir réclamer leurs lots au siège, tous les soirs de sept heures à neuf heures. 70, 175, 205, 365, 374, 401, 520, 553, 592, 602, 618, 624, 747, 748, 756, 789, 833, 824. Les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre.

Le Cercle remercie sincèrement l'honorable confère, M. Sully, député, les artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, et tous les citoyens qui se sont intéressés à l'œuvre sociale que nous poursuivons.

Taxes sur les billards. — Les rôles, pour l'année 1887, des taxes établies sur les billards et les privés, rendus exécutoires le 30 mars dernier, sont publiés et mis en recouvrement à la date du 3 avril 1887.

Aux termes de la loi, les réclamations que font les contribuables se croiraient en droit de former, afin de décharge ou de réduction des taxes qui leur sont imposées, devant le juge de décharge, être présentées dans le délai de trois mois, à partir dudit jour, et par conséquent, avant le 5 juillet prochain.

Après l'expiration de ce délai, elles ne seront plus recevables, sauf dans les cas de faux ou de double emploi, pour lesquels des dispositions spéciales ont été édictées par la loi du 29 décembre 1884.

Chaque réclamant doit signer sa demande, y joindre l'avertissement contenant l'extrait du rôle ainsi que la quittance des termes échus et la déposer à la mairie de l'arrondissement.

Les réclamations ayant pour objet des cotés de trente francs et au-dessus sont seules assujetties au droit de timbre.

Société des tireurs du Rhône. — Résultat du concours public du 3 avril : Arme nationale. — MM. L. Bortet, 31 points; Foulard, 31; Féminin, 30; Franche, 30; Montant, 30; L. Sève, 30; Billard, 19; G. Buisson, 20; Bourdon, 27; Tasterin, 27.

Arme de précision. — MM. Cottard, 77 degrés; Tiguand, 174; Moulin, 440; Rouband, 358; Franche, 363; Marion, 400; Baudard, 453; Sage, 455; J.-M. Chevalier, 456; Tasterin, 465; Manecan, 538.

Le grand concours annuel s'ouvrant le 24 avril, MM. les tireurs peuvent s'adresser au siège social, rue Ferrandière, 31, pour les renseignements, les programmes et les cartes de tir, qui aura lieu le jour de l'ouverture, sous la présidence de M. Edouard Thiers, député du Rhône.

MM. les membres de la Société des Tireurs du Rhône sont instamment priés d'assister aux funérailles de M. Anstet, président de la Ligue des Patriotes, qui auront lieu jeudi 7 courant, à dix heures du matin.

Rendez vous devant la maison mortuaire, qual de la Guillotière, 24.

Le groupe invité les Libres-penseurs à venir assister à cette agape fraternelle pour protester contre le fanatisme et la superstition religieuse.

Restaurant Richardy. — Un casse-croûte organisé par quelques amis, aura lieu le jour dit Vendredi saint, à 7 heures, rue de Bourgogne, 33, au prix de un franc.

Les citoyens et citoyennes, ennemis de toutes superstitions et de toutes les exploitations jésuitiques et cléricales, encore tépées et subventionnées par l'Etat sont invités à être ce jour d'équinoxe, c'est-à-dire la venue du printemps pour protester contre ce jour dit Vendredi saint, dont la cléricaille a voulu faire une cérémonie lugubre.

ENTERREMENT CIVIL. — Les amis et connaissances des familles Philippe, Albert et Guillaume Anstet qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Jean-Philippe Anstet, président des sociétés de secours mutuels alsaciennes et lorraines et président de la Ligue des patriotes, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu le dimanche 7 courant, à 9 h. 3/4, Réunion à la maison mortuaire, qual de la Guillotière, 24.

DECES ET INHUMATIONS. Du 6 avril. 1^{er} Arrondissement. — Néant. 2^e Arrondissement. — Maurice Giraudet, 66 ans, r. Sala, 3, 11 h.; Louis Martin, 34 ans, c. Perrache, 12, 7 h.; Marie Grisard, 18 ans, Hôtel-Dieu, 3 h. 3^e Arrondissement. — Jeanne Besson, 28 ans, c. Henri, 81, 2 h.; Jules Malatesta, 42 ans, p. des Argues, 22, 6 h. mat. 4^e Arrondissement. — E. Joséphine Chaptal, 57 ans, c. de la République, 21, 5 h. 5^e Arrondissement. — Louise Pinet, 5 ans, r. Transversale, 11, 5 h.; veuve Françoise Gerbove, 75 ans, p. de la République, 22, 3 h.; Marie Bonquin, 24 ans, av. de l'Abattoir, 10, 1 h.; Jeanne Richon, 65 ans, ch. des Massues, 3, 9 h.; veuve Yvonne Thèveaud, 76 ans, ch. des Grenouilles, 14, 7 h. 6^e Arrondissement. — Anne Montoz, 7 mois, r. Pierre-Corneille, 38, 11 h.; Jean-Baptiste Chaine, 89 ans, c. Morand, 29, 9 h.

Grande Fête aérostatique. — Dans quelques jours aura lieu sur le cours du Midi, une grande fête aérostatique, donnée par la Société aérostatique française, présidée par M. Le Normand, ingénieur civil.

Le programme, comme distractions, sera des plus complets, et le matériel aérostatique des plus nouveaux.

L'aérostat qui s'élèvera avec ses passagers est complètement neuf, et, on nous assure qu'il sera des plus beaux que nous ayons vu de longtemps, il mesure 24 mètres de hauteur et 48 mètres de circonférence, sa force ascensionnelle est de 2,000 kilogrammes.

Givors. — Enterrement civil. — Les amis et connaissances de la famille Ligonnet, serrurier en cette ville, sont priés d'assister aux funérailles de Jean-Pierre Ligonnet, âgé de soixante-dix-sept ans, F. l'on qui furent lieu de la loge maçonnique de Givors, ses parents. On se réunira à la maison mortuaire, rue des Platanes, 3, pour se rendre directement au cimetière de la Bâtie.

Un terrible accident est survenu à la nommée Marie Dupuis, âgée de dix-huit ans, moulinsienne chez M. Cherpier, fabricant à Cublize.

Cette malheureuse a été prise entre l'arbre de transmission qui fait mouvoir les métiers de l'atelier. Des ouvriers immédiatement accourus à ses cris ont arrêté la machine et lui ont porté secours, mais malheureusement à ses blessures, elle avait été littéralement broyée.

On n'a pu établir comment l'accident est arrivé.

CONSEIL MUNICIPAL. Séance du 6 avril 1887. PRÉSIDENCE DE M. GAILLÉTON.

La séance est ouverte à 5 heures. Un public nombreux remplit la salle.

L'ordre du jour est chargé comme nous l'avons dit dans notre numéro d'avant-hier, par de nombreux rapports. Celui de M. Comte sur l'amélioration des voies publiques aux abords de la Faculté, dans le 3^e arrondissement, occupe toute la séance.

M. Gailléton fait sur le projet du rapporteur d'immenses efforts d'imagination pour le faire admettre, tel qu'il est présenté. L'éloge du préfet-maire, ainsi que l'appelle M. Geneste, qui lui répond, est réduite à quia par M. Grinard qui, plan en main, démontre la nécessité de repousser le projet de l'administration qui, non seulement, sera onéreux mais encore ridicule et préjudiciable aux intérêts des contribuables.

M. Combe, qui déclare que tout le conseil est d'accord avec lui, vient de faire lire la première partie de son rapport. M. le maire. La discussion qui suit le montre le contraire. Néanmoins, il demande que le conseil se prononce sur cette première partie.

M. Quivoque. — Dans ce langage franchement gaillard que chacun lui connaît, il combat le projet, il déclare que la question est toute connée autour de la Faculté, et l'on peut, dit-il, une avenue de 25 mètres, il faut l'aligner avec l'avenue, pour lui, il croit que les rues voisines de cette Faculté ne doivent être que de 20 mètres, ce qui est un luxe suffisant, bien qu'il soit partisan des voies larges et spacieuses, et il demande que l'on vote, d'après des rapports mieux établis des alignements successifs, et termine en se déclarant opposé à toute réforme extravagante sans nul profit pour l'industrie et le commerce.

M. Azaïary fait ses conclusions, bien qu'il soit partisan, lui aussi, de tout progrès et de tout développement commercial.

M. Geneste pose carrément la question sur son véritable terrain, on reconnaît en lui l'homme de la ligne droite, courbe et brisée, c'est un architecte dans la pureté du mot, il demande à l'administration si elle veut un élargissement de 25 mètres alors que jusqu'à présent elle n'avait demandé qu'un élargissement de 10 mètres, et techniques il combat le projet des 25 mètres, il assure que le projet conduira l'administration à une dépense de plus d'un million et termine en se ralliant à la proposition Grinard qui est le corollaire.

Le président-maire déclare alors que la proposition Geneste sera une dépense désastreuse pour le budget. Cette appréciation de M. Gailléton n'est pas partagée par la majorité du conseil, ce dont nous le félicitons.

Et, phénomène bizarre, M. Comte, le rapporteur déclare qu'il est aussi embarrassé que l'administration pour répondre aux observations de MM. Grinard et Geneste et pour se tirer de ce pénible embarras, il lit un volumineux rapport sur la question.

M. Quivoque propose d'établir vingt mètres l'élargissement de chacune des rues avoisinant la susdite Faculté. M. Quivoque parvient sans grandes difficultés à rompre en visière avec les utopies administratives, et là-dessus la séance est levée à dix heures.

Banquets du Vendredi prétendu saint

Groupe rationaliste NI DIEU NI PRÉTRES. — Le groupe prévient les porteurs de cartes pour le banquet équinocial, qui devait avoir lieu chez M. Forget, cours Lafayette, 113, mais que par suite de la fermeture de cet établissement, le banquet aura lieu à la même date, salle du petit Alcazar, 51, aux mêmes conditions, même heure et au même prix.

On peut se procurer des cartes, au prix de un franc, aux adresses suivantes : Carruis, cours Lafayette, 79; Ramegou, libraire, avenue de Saxe, 97; Ravellier, rue de Saxe, 90; Planchard, rue Malouche, 25; comptoir Gois, avenue de Saxe, 221; Coisier, rue Duguesclin, 195; Marignat, rue Moncey, 83; Boet, rue du Sacré-Cœur, 177.

Le groupe invite les Libres-penseurs à venir assister à cette agape fraternelle pour protester contre le fanatisme et la superstition religieuse.

Restaurant Richardy. — Un casse-croûte organisé par quelques amis, aura lieu le jour dit Vendredi saint, à 7 heures, rue de Bourgogne, 33, au prix de un franc.

Les citoyens et citoyennes, ennemis de toutes superstitions et de toutes les exploitations jésuitiques et cléricales, encore tépées et subventionnées par l'Etat sont invités à être ce jour d'équinoxe, c'est-à-dire la venue du printemps pour protester contre ce jour dit Vendredi saint, dont la cléricaille a voulu faire une cérémonie lugubre.

ENTERREMENT CIVIL. — Les amis et connaissances des familles Philippe, Albert et Guillaume Anstet qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Jean-Philippe Anstet, président des sociétés de secours mutuels alsaciennes et lorraines et président de la Ligue des patriotes, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu le dimanche 7 courant, à 9 h. 3/4, Réunion à la maison mortuaire, qual de la Guillotière, 24.

DECES ET INHUMATIONS. Du 6 avril. 1^{er} Arrondissement. — Néant. 2^e Arrondissement. — Maurice Giraudet, 66 ans, r. Sala, 3, 11 h.; Louis Martin, 34 ans, c. Perrache, 12, 7 h.; Marie Grisard, 18 ans, Hôtel-Dieu, 3 h. 3^e Arrondissement. — Jeanne Besson, 28 ans, c. Henri, 81, 2 h.; Jules Malatesta, 42 ans, p. des Argues, 22, 6 h. mat. 4^e Arrondissement. — E. Joséphine Chaptal, 57 ans, c. de la République, 21, 5 h. 5^e Arrondissement. — Louise Pinet, 5 ans, r. Transversale, 11, 5 h.; veuve Françoise Gerbove, 75 ans, p. de la République, 22, 3 h.; Marie Bonquin, 24 ans, av. de l'Abattoir, 10, 1 h.; Jeanne Richon, 65 ans, ch. des Massues, 3, 9 h.; veuve Yvonne Thèveaud, 76 ans, ch. des Grenouilles, 14, 7 h. 6^e Arrondissement. — Anne Montoz, 7 mois, r. Pierre-Corneille, 38, 11 h.; Jean-Baptiste Chaine, 89 ans, c. Morand, 29, 9 h.

Grande Fête aérostatique. — Dans quelques jours aura lieu sur le cours du Midi, une grande fête aérostatique, donnée par la Société aérostatique française, présidée par M. Le Normand, ingénieur civil.

Le programme, comme distractions, sera des plus complets, et le matériel aérostatique des plus nouveaux.

L'aérostat qui s'élèvera avec ses passagers est complètement neuf, et, on nous assure qu'il sera des plus beaux que nous ayons vu de longtemps, il mesure 24 mètres de hauteur et 48 mètres de circonférence, sa force ascensionnelle est de 2,000 kilogrammes.

Givors. — Enterrement civil. — Les amis et connaissances de la famille Ligonnet, serrurier en cette ville, sont priés d'assister aux funérailles de Jean-Pierre Ligonnet, âgé de soixante-dix-sept ans, F. l'on qui furent lieu de la loge maçonnique de Givors, ses parents. On se réunira à la maison mortuaire, rue des Platanes, 3, pour se rendre directement au cimetière de la Bâtie.

Un terrible accident est survenu à la nommée Marie Dupuis, âgée de dix-huit ans, moulinsienne chez M. Cherpier, fabricant à Cublize.

Cette malheureuse a été prise entre l'arbre de transmission qui fait mouvoir les métiers de l'atelier. Des ouvriers immédiatement accourus à ses cris ont arrêté la machine et lui ont porté secours, mais malheureusement à ses blessures, elle avait été littéralement broyée.

On n'a pu établir comment l'accident est arrivé.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Lyon du 5 avril

Remise de ses émotions de samedi, la Bourse va rentrer dans une période de tranquillité.

Aucune nouvelle ne circule ce matin; les cours progressent par suite de quelques rachats, mais sans entrain.

Le 3 0/0 s'établit au-dessous de 81. Nous avons dit dernièrement que ce cours nous paraissait suffisant; nous continuons à penser que les tentatives essayées pour le dépasser d'ici quelque temps, ont bien peu de chance de réussir.

L'Italien est en bonne tendance à 98 20, grâce à la constitution définitive du ministère.

Les fonds étrangers sont les seules valeurs qui présentent quelque intérêt aujourd'hui. Extérieure, 65 35; Portugais, 55 25; Hongrois, 81 50.

Les noms mis en avant comme rapporteurs de la commission du budget représentent des idées d'emprunt, dit de liquidation, on prétend que le monde financier serait favorable à cette solution.

NOTES DE BOURSE

Paris, 5 avril. Le marché est plus faible aujourd'hui sur les valeurs.

Les consolidés sont en hausse de 1/8. La cote de la Bourse de Paris est faible à la clôture, mais a été ferme dans le milieu du marché.

Les sociétés de crédit et les chemins de fer ont conservé les cours de la veille. Les fonds étrangers sont fermes.

BOULEVARD. 3 0/0, 80 82. — Turc, 13 87. — Extérieure, 65 5/16. — Egypte, 382 1/8. — Banque, 505 5/8. — Priorité, 88 1/2. — Hongrois, 81 3/8. — Italien, 98 7/8. — Portugais, 55 7/16. — Lemberg, 88 1/2. — Ferme.

Dernières Dépêches

PAR FIL SPÉCIAL DE LA « TRIBUNE »

DUEL DOUVILLE-SANS-LEROY

Paris, 5 avril. Une rencontre a eu lieu ce matin au bois de Boulogne entre M. de Douville-Maillefeu et M. Sans-Leroy. Il avait été convenu que la rencontre aurait lieu à l'épée avec gant de velin facultatif. Les corps à corps étaient interdits. Le combat ne devait cesser que lorsque, de l'avis conforme des deux médecins et des témoins, un des combattants serait dans un état d'infirmité marquée.

À la première reprise, l'épée de M. de Douville s'est faussée. À la deuxième reprise, M. de Douville a été blessé à la face dorsale de la main au niveau de l'articulation métacarpo-phalangienne du médus. L'épée en est ressortie après avoir fait un sillon de 20 centimètres environ à l'union du tiers inférieure et du tiers moyen de l'avant-bras. Une abondante hémorragie s'est produite. Les témoins reconstruit que M. de Douville était dans l'impossibilité absolue de tenir l'épée et arrêterent le combat. M. de Douville s'avança alors vers M. Sans-Leroy et les deux adversaires se serrèrent la main.

Les témoins de M. Sans-Leroy étaient MM. Cavaignac et Casimir Perier.

Ceux de M. de Douville-Maillefeu étaient MM. Wickersheimer et le comte Clark.

UN FOU DÉNONCIATEUR

Paris, 5 avril. À la suite de l'enquête à laquelle la police de sûreté s'est livrée, il a été reconnu que l'individu qui prétendait connaître l'assassinat du préfet Barrême ne jouit pas de ses facultés mentales.

LA REINE VICTORIA EN FRANCE

Cannes, 5 avril. La reine Victoria vient de partir pour Aix-les-Bains.

La flotte anglaise a levé l'ancre pour retourner à Maïte.

LE GÉNÉRAL GRESSER

Catania, 5 avril. Le général Gresser, commandant la police de Saint-Petersbourg a tenté de s'empoisonner.

Des plaintes contre le général Gresser avaient été adressées au czar avec lequel le commandant aurait eu une vive altercation.

Le bruit court que le général Gresser va quitter son poste.

DE SOMBREUIL

Paris, 5 avril. M^{me} Schneider dite de Sombreuil arrêtée hier soir au Théâtre des Nouveautés et condamnée aujourd'hui à deux mois de prison pour infraction avec pécuniaire à l'arrêt d'expulsion prononcé contre elle.

GROSSIÈRETÉ D'UN PRINCE ANGLAIS

Cannes, 5 avril. Sur les explications provoquées par le maire de Cannes, le consul d'Angleterre à Nice vient d'envoyer une note disant au nom du duc d'Edimbourg que si les vaisseaux anglais n'ont pas salué la terre par vingt-cinq coups de canon, c'est qu'ils ne possèdent pas un nombre suffisant de canons de petit calibre.

Si le duc d'Edimbourg n'avait pas à sa disposition une batterie pour répondre au salut français, il eût été courtois et même simplement correct d'envoyer une embarcation avec un officier supérieur pour expliquer le fait à notre amiral. Mais le duc d'Edimbourg n'est pas un vrai

soldat, c'est un amiral pour la forme. Il peut ignorer les usages comme il ignore la tactique navale.

L'ANARCHIE BULGARE

Sofia, 5 avril. Une tentative d'assassinat a été commise aujourd'hui sur le capitaine Andref qui a rempli les fonctions de président à la Cour martiale, réunie dernièrement à Roustchouk pour juger les personnes impliquées dans la conspiration contre les régents bulgares.

L'AFFAIRE BARRÊME

Paris, 5 avril. Un individu s'est présenté ce matin à la sûreté. Il a déclaré venir d'Evreux à pied pour faire connaître à la justice que l'assassin de M. Barrême est son patron, gros fermier des environs d'Evreux avec qui la victime était en conflit au sujet du tracé d'un chemin.

Il a donné des détails si précis à M. Taylor que celui-ci l'a fait conduire par deux agents à Versailles pour qu'il fût interrogé par le juge d'instruction de cette ville qui dirige l'information.

L'AMIRAL AUBE A CALAIS

Calais, 5 avril. L'amiral Aube est arrivé sur l'avis « La Mouette » et a visité les grands travaux du nouveau port. Le ministre a parcouru en chemin de fer six kilomètres de quais. Après avoir visité en détail l'avant-port, la cale de radoub, l'écluse et les bassins à flot, le ministre a constaté les ressources considérables qu'offre à la marine de guerre le nouveau port qui pourra recevoir les cuirassés et devenir une station de torpilleurs.

LE TRIPLE ASSASSINAT DE LA RUE MONTAIGNE

Paris, 5 avril. Les interrogatoires des témoins ont été repris aujourd'hui au cabinet du juge d'instruction, parmi eux figurent plusieurs amis de M^{me} de Montille.

On a retrouvé le cocher qui a conduit M^{me} Sabattier à la gare de Lyon. Il confirme la déposition de M^{me} Sabattier et affirme que le samedi matin il prit au n° 40 de la rue des Martyrs M^{me} Sabattier et Pranzini. M^{me} Sabattier portait une valise.

Pranzini est descendu aux abords de Notre-Dame de Lorette, et le cocher a conduit ensuite Mme Sabattier seule jusqu'à la gare de Lyon. Pranzini affirme au contraire qu'il est descendu de voiture avec Mme Sabattier pour demander des renseignements au bureau de poste de l'Opéra, et qu'ils sont ensuite partis ensemble pour la gare de Lyon.

Nouveaux interrogatoires

Paris, 5 avril. Les interrogatoires des témoins ont été repris aujourd'hui au cabinet du juge d'instruction, parmi eux figurent plusieurs amis de M^{me} de Montille.

On a retrouvé le cocher qui a conduit M^{me} Sabattier à la gare de Lyon. Il confirme la déposition de M^{me} Sabattier et affirme que le samedi matin il prit au n° 40 de la rue des Martyrs M^{me} Sabattier et Pranzini. M^{me} Sabattier portait une valise.

Pranzini est descendu aux abords de Notre-Dame de Lorette, et le cocher a conduit ensuite Mme Sabattier seule jusqu'à la gare de Lyon. Pranzini affirme au contraire qu'il est descendu de voiture avec Mme Sabattier pour demander des renseignements au bureau de poste de l'Opéra, et qu'ils sont ensuite partis ensemble pour la gare de Lyon.

Pranzini et Marie Rigottier

Le juge d'instruction Guillot chargé de l'affaire de la rue Montaigne, a reçu aujourd'hui une dépêche datée de Saint-Etienne et annonçant que dans la journée d'hier un individu a fait au commissaire central la déclaration suivante :

« Je m'appelle Grimon et suis forblant ambulancier, comme le prouvent mes papiers, que je vous remet. J'ai connu Pranzini à Lyon en 1885. Je me rappelle fort bien sa figure. Je l'ai vu dans la maison de la Croix-Bouasse habitée par Marie Rigottier, vendeuse d'objets de cuisine, Pranzini est l'auteur du double assassinat qui fut commis sur cette fille et sur sa bonne. Les bijoux de Marie Rigottier furent volés après le crime. »

Grimon va arriver à Paris, où il sera confronté avec Pranzini.

Cour d'Assises de la Seine

AFFAIRE BAFFIEN

Aujourd'hui est venu devant la cour d'assises de la Seine le procès du sculpteur Baffier, qui frappa d'un coup de stylet M. Germain Cassé, à la Chambre des députés. Peu de monde dans la salle d'audience. A onze heures et demie, l'accusé est introduit. Il est assisté de M^e Demange. Baffier est grand, très brun, sa physionomie est accentuée, il porte une grande barbe noire et est vêtu d'une redingote noire et boutonnée jusqu'au col. Il a la tête d'un paysan pensif, d'aspect sympathique.

Interrogatoire

D. Vous êtes originaire du Cher, vos parents étaient cultivateurs. Vous avez le goût de la sculpture et à dix-sept ans vous êtes venu à Paris.

R. Oui, j'ai travaillé comme tailleur de pierre, ensuite comme praticien; puis j'ai fait des études et suis arrivé à exposer et à me faire un nom comme artiste.

La voix de l'accusé est convertie et c'est avec beaucoup de gentillesse qu'on peut entendre ses réponses.

D. Vous vous êtes occupé de politique et vous avez fait partie, au moment des élections, du comité Germain Cassé.

SPECTACLES ET CONCERTS

Grand-Théâtre. — Rideau à 7 heures. Théâtre des Célestins. — Bureau 7 h. 1/2; rideau à 8 h. — Nos Alliés. — Un Meurtre Judiciaire. Théâtre du Gymnase. — Représentations du professeur John's. Tous les soirs, immense succès. Casino des Arts, rue de la République. n° 81. — Tous les soirs, spectacle concert à 9 heures. Scala-Bouffes. — Concert-spectacle à 9 heures. Folies-Bergère. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre. Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie. Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedi, dimanche et jeudi, à sept heures et demi, concert varié. — Entrée libre. Théâtre Guignol de la Guillotière, direction de M. Balbandras. — Brasserie Bellardon, cours Gambetta, 28. — Tous les

soirs, à huit heures, spectacle varié, terminé par une parodie. Carreau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation. Théâtre Guignol du pont de la Feuillée — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié terminé par une parodie. Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié. Panorama de Reischaffen. — Visible tous les jours. Théâtre Joli. Spectacle tous les jours.

BOURSE DE LYON

Table of stock market data for Lyon, including various bonds and shares with their respective values and prices.

Table of stock market data for Paris, listing various securities and their market values.

BOURSE DE PARIS

Table of stock market data for Paris, including various bonds and shares with their respective values and prices.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

Table showing the condition of silks and wools in Lyon, with columns for different types and their quantities.

Table of lottery results and other financial data, including 'BALLOTS PESÉS' and 'CONDITION DES SOIES D'AUBENAS'.

Advertisement for 'La Publicité par Abonnement' by Victor Fournier, detailing subscription rates and services for various newspapers.

Advertisement for 'IMPRIMERIE NOUVELLE' (New Printing House) in Lyon, specializing in commercial and administrative work.

Advertisement for 'BON COMPTABLE' and 'MÉCANICIEN' services, along with 'HAU MINÉRAL NATUREL VICHY'.

Advertisement for 'L'AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER' in Lyon, listing various advertising services and rates.

Advertisement for 'LE FRANC-MAÇON' journal, published on Saturdays, focusing on Masonic and philosophical topics.

Advertisement for 'L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON' (General Commercial Directory of Lyon) for the year 1887.

Advertisement for 'LA TRIBUNE' newspaper, highlighting its availability in kiosks and its focus on commercial news.

Advertisement for 'AFFICHAGE' (billboards) and 'Tramways de Lyon' services, including interior advertising and carriage services.

Advertisement for 'L'INDICATEUR GÉNÉRAL DE LA SUISSE' (General Swiss Indicator) for sale, providing commercial addresses.

Advertisement for 'INDICATEUR FOURNIER' (Fournier Indicator) for sale, a general commercial directory.

Advertisement for 'VINS DE RAISINS SECS' (dried grape wine) and other products, including 'ARTS INDUSTRIELS'.

Flamberge au Vent! A cet instant, un vague murmure se fit entendre sous les épaisses tapisseries, et Mlle d'Aubetyre s'interrompit tout à coup. La princesse, qui s'était rapprochée, se pencha, ainsi que la jeune elle, sur la couche du blessé. Gilbert avait les yeux ouverts et fixes. La flamme du délire les illuminait d'un feu sombre, ses lèvres balbutiaient des mots sans suite: — Sauvez-la! ce cheval l'emporte... princesse... presque reine... Oh! Dieu... je vous aime... Charlotte! A ce dernier mot, M^{me} de Condé se releva, l'éclair du triomphe dans le

regard, tandis que Blanche, chancelante, portait la main à son cœur. — Ah! vous aviez raison, madame, ce n'est pas moi que M. de Lusignac appelle à son chevet, dit-elle avec amertume. Et d'un pas mal assuré, elle sortit de cette chambre, emportant une blessure plus douloureuse cent fois que celle qu'elle était venue panser. M^{me} de Condé s'agenouilla sur le coussin où tout à l'heure priait M^{lle} d'Aubetyre. Vaguement, elle avait conscience de la gravité de la démarche à laquelle elle s'était laissée entraîner. Que venait-elle faire dans cette chambre, la nuit, elle, femme du premier prince du sang, près du lit où gisait ce jeune homme qui l'aimait, qui lui avait dit, qui même le lui avait prouvé au prix de son sang? Sans qu'elle fit le moindre effort et presque malgré elle, sa mémoire fidèle lui retraçait mille détails auxquels elle n'avait pas pris garde; l'émotion de M. de Lusignac chaque fois qu'elle lui avait adressé la parole, et surtout le jour où il avait reçu de sa main, au Louvre, l'écharpe blanche, prix du tournoi; ces regards de flamme qu'il attachait sur elle à la dérobée, son empressement à la servir, enfin les précautions qu'il prenait pour garder le château de façon à déjouer toutes les tentatives du roi.

On était, nous l'avons dit, au mois d'août, la journée avait été torride; l'atmosphère, ce soir-là, était étouffante. Charlotte de Condé ressentait un trouble étrange: son cœur battait violemment dans sa poitrine — pour la première fois! L'étrangement de sa présence en un tel lieu contribuait encore à exalter son esprit et l'enhardissait. Elle se leva et se pencha sur le blessé. Le souffle de la jeune femme caressait le visage de Gilbert. — Je vous aime... Charlotte... répéta le malade pendant son délire. Charlotte s'inclina plus encore vers le jeune homme, et saisissant dans les siennes la main brûlante de Lusignac: Gilbert! murmura-t-elle, Gilbert, moi aussi je vous aime! A cette pression, au son de cette voix, quelque chose comme une commotion électrique fit tressaillir le malade. Sa tête se souleva légèrement, ses yeux perdirent peu à peu leur fixité effrayante et s'abaissèrent sur le visage de Charlotte. Enfin, la lumière sembla se faire dans son cerveau; un soupire de bonheur s'échappa de sa poitrine oppressée. — Mon Dieu! dit-il d'une voix faible comme un souffle, en fermant les yeux, est-ce de joie que maintenant je vais mourir? Rejoignons M^{lle} d'Aubetyre, que nous

Un homme était là dans la chambre, qui souleva une tapisserie derrière laquelle il était caché. La vue de cet inconnu tira Mlle d'Aubetyre de l'espace de sommeil magnétique où elle semblait plongée. Elle eut peur et fit un pas en arrière. — N'ayez aucune crainte, mademoiselle, dit rapidement l'inconnu, quelque étonnement que vous puissiez éprouver à me voir ici, et daignez m'écouter, je vous en conjure. Il y avait dans l'accent avec lequel ces paroles furent prononcées un mélange si extraordinaire d'autorité et de respect que Blanche en fut frappée. — Parlez, monsieur, dit-elle avec un reste de défiance; mais d'abord, dites-moi qui vous êtes et comment vous avez pénétré jusqu'ici. — Je suis entré par là, répondit-il, en montrant la fenêtre ouverte. Blanche fit un mouvement pour faire vibrer un timbre et appeler ses gens. — Il est inutile de frapper sur ce timbre, mademoiselle, dit le mystérieux personnage, le marteau en est brisé. Vous pouvez vous en assurer. D'ailleurs, si on venait, il me serait impossible de vous rendre le service pour lequel je suis ici... — Un service! — Plus grand que vous ne pouvez le supposer. Écoutez, les instants sont courts. Vous auriez confiance, n'est-ce pas, en quelqu'un qui vous parlerait au nom de M. le comte de Lusignac? — Oui, certes, répondit Blanche, ne put réprimer un tressaillement. — Eh bien, mademoiselle, au nom de M. de Lusignac, à qui je suis dévoué comme un chien l'est à son maître, restez pas dans cette chambre et passez la nuit dans l'appartement composé des demoiselles d'honneur. — Qu'ai-je donc à craindre? demanda Blanche. — Qu'un ennemi ne s'introduise dans votre chambre et que vous ne soyez enlevée et même plus facilement. Disant cela, l'inconnu se dirigea vers la porte et fit voir à Mlle d'Aubetyre que la serrure intérieure avait été dévissée presque complètement, sorte qu'il suffisait d'un léger choc pour la faire tomber. Blanche laissa échapper une exclamation de surprise. — Vous savez qui a fait cela? demanda-t-elle. — C'est le même homme qui a brisé le marteau de ce timbre. Mais je ne puis vous dire ni son nom ni le motif de sa visite. Pourquoi?